



7, rue du Haut du Mont - 57680 Corny sur Moselle
03 55 80 38 80 - lesamis2tiken@gmail.com
site internet : www.lesamis2tiken.org

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur est à l'ensemble des membres et à chaque nouvel adhérent. Il a pour objectif de préciser les statuts de l'association **Les Amis 2 Tiken**.

Titre I : Membres

Article 1er - Différents types de membres

L'association **Les Amis 2 Tiken** est composée des membres suivants (les membres fondateurs ayant opté pour l'un ou l'autre des types de membres) :

- les membres actifs qui participent activement à la vie de l'association et à ses différentes activités,
 - les membres de soutien qui soutiennent l'association mais ne souhaitent ou ne peuvent pas participer à ses activités.
- Le choix d'être membre actif ou membre de soutien appartient à chaque membre lors de son adhésion et pourra être modifié à chaque assemblée lors de son éventuelle inscription dans un groupe de travail.

Article 2 - Cotisations

Les membres actifs, et membres de soutien doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de celle-ci est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Pour l'année 2009, le montant de la cotisation est fixé à 20 euros pour tous les membres.

Le paiement devra être effectué lors de l'Assemblée Générale annuelle ou dans les 15 jours qui suivent.

Toute adhésion pendant l'année prend effet à réception de la cotisation quelle que soit la période de l'année.

Tout paiement pour une nouvelle adhésion reçu entre le 1er novembre et la date de l'Assemblée Générale dispense le nouvel adhérent de payer une nouvelle fois pour l'année qui débute.

Le versement de la cotisation doit être établi par chèque à l'ordre de l'association **Les Amis 2 Tiken**, en liquide ou par carte bancaire par l'intermédiaire de Paypal sur le site.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 3 - Admission de membres nouveaux

L'association **Les Amis 2 Tiken** peut, à tout moment, accueillir de nouveaux membres.

L'adhésion peut se faire soit par voie postale à l'adresse de l'association, soit directement sur le site internet.

Vous trouverez tous les renseignements sur le site dans la rubrique «soutenir»

adresse web :

www.lesamis2tiken.org

adresse postale :

Les Amis 2 Tiken

7, rue du Haut du Mont

57680 CORNY SUR MOSELLE

Un refus d'adhésion pourra être prononcé par la Direction pour une attitude ayant porté préjudice à l'association. Dans ce cas, le chèque sera alors renvoyé à l'intéressé à l'adresse indiquée sur le formulaire d'adhésion.

Article 4 - Exclusion

Conformément à l'article 6 des statuts de l'association, l'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée par la Direction (sur proposition éventuelle de l'Assemblée Générale) à la majorité, que pour motif grave.

Seront retenus comme motifs graves, entre autres, une attitude portant préjudice à l'Association, le non respect des règles établies par le présent règlement intérieur ou par les statuts, les fautes intentionnelles.

Le membre sanctionné sera invité à fournir des explications écrites au Président de l'association avant la décision d'exclusion prononcée par la Direction.

Aucune procédure d'appel n'est envisageable.

Article 5 - Démission

Conformément à l'article 6 des statuts de l'association, le non paiement de la cotisation fera office de démission. Aucune explication n'est à fournir.

Le membre démissionnaire ne peut prétendre à une restitution de cotisation.

Titre II - Fonctionnement de l'association

Article 6 - Organisation des Assemblées Générales

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins 1 fois par an en début d'année civile (janvier - février) sur convocation du Président.

Seuls les membres actifs peuvent voter.

Les convocations seront adressées par mail avec l'ordre du jour 1 mois à l'avance à tous les membres.

Les membres actifs auront le choix entre :

- 1/ la présence à l'Assemblée Générale,
- 2/ le vote par correspondance (cf article 7 du règlement intérieur),
- 3/ l'envoi d'un pouvoir à un autre membre de l'association, dans la limite de 2 "pouvoirs" par personne,
- 4/ l'abstention.

Pour les membres présents lors de l'Assemblée Générale, le vote des résolutions s'effectue à main levée ou par bulletin secret si l'un des membres présents le demande.

En fin d'Assemblée Générale, les membres qui souhaitent être actifs pour l'année à venir s'inscriront dans les groupes de travail (cf article 10 du règlement intérieur).

Un procès verbal sera rédigé par le secrétaire et envoyé par mail ou consultable sur le site ***lesamis2tiken.org***.

Article 7 - Vote par correspondance

Pour des raisons de commodité, il ne sera possible de voter par correspondance que pour approuver ou refuser les propositions de la Direction concernant l'ordre du jour des Assemblées Générales et pour élire une nouvelle Direction.

Pour se faire, il faudra demander un formulaire de vote par correspondance dès réception de la convocation à l'Assemblée Générale.

Les votes par correspondance ne pourront pas être prononcés à bulletin secret pour éviter les votes multiples.

Article 8 - Modalités de candidature aux postes de la Direction

La Direction est élue pour deux ans par l'Assemblée Générale. Les membres de la Direction sortante sont rééligibles. A chaque assemblée, en cas de besoin, de nouveaux postes pourront être créés dans la Direction.

Peut faire acte de candidature aux postes de la Direction tout membre actif à jour de cotisation.

Pour se faire, un formulaire de dépôt de candidature sera envoyé par mail aux membres actifs environ deux mois avant l'Assemblée Générale. Celui-ci sera à compléter et à renvoyer au Président par voie postale ou par mail dans le délai indiqué.

Article 9 - La Direction

Elle est composée de 5 membres.

Elle élit en son sein les Président, Trésorier, Secrétaire, Responsable informatique/internet, Chargé de relations.

Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes :

- Réunion de janvier : Clôture des comptes, propositions pour l'année, définir des axes de travail
 - A la suite de l'Assemblée Générale qui élit les membres de la Direction : élection des membres aux différents postes de la Direction
 - Réunion de mars / à la suite de l'Assemblée Générale : planning de l'année
 - Réunions intermédiaires pour faire le compte rendu des groupes de travail et éventuellement finaliser les actions.
 - Réunion de novembre / décembre : Bilan de l'année, rédaction de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Ceci avec un minimum de 4 réunions par an.

Article 10 - Réunions de travail

Conformément à l'article 9 des statuts de l'association, des réunions de travail sont ouvertes à tous les membres désireux de s'investir dans l'association (tous les membres actifs).

Ces membres s'inscriront en fin d'Assemblée Générale dans un ou plusieurs groupes de travail.

Pour des raisons d'organisation, de commodité et de géographie, les discussions pourront se faire :

- par mail en utilisant des listes de diffusion, de manière à ce que chaque membre du groupe soit au courant de l'avancée du travail,
- par chat direct.

Dans chaque groupe de travail, un référent (faisant partie de la Direction) rendra des comptes sur le travail effectué lors des réunions de Direction.

Titre III - Dispositions diverses

Article 11 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association **Les amis 2 Tiken** est établi et peut être modifié par la Direction, après approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 15 des statuts.

Tout nouveau règlement intérieur sera mis en ligne et consultable sur le site **lesamis2tiken.org**, dans un délai de 15 jours suivant la date de la modification.

Article 12 - Remboursement de Frais

Tous frais engagés pour le fonctionnement de l'association fera l'objet d'une autorisation de remboursement préalable délivrée par la Direction par écrit. A titre d'exemple, aucun frais de déplacement ne sera remboursé.

A Corny, le 30 janvier 2009

Signature du Président :

Signature du Secrétaire :